

Communiqué de presse

La Caisse Marocaine des Retraites lance le service de Bureau d'Ordre Digital

La Caisse Marocaine des retraites a mis en place le service de bureau d'ordre électronique sur son portail www.cmr.gov.ma, espace **E-services/Bureau d'Ordre Digital**, suite à la publication de la circulaire de Monsieur le Ministre de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration, relative à la gestion par voie électronique des flux des courriers. L'objectif étant de limiter les échanges physiques de documents et de courriers entre les administrations et les usagers durant la période de l'état d'urgence sanitaire.

Ainsi, les usagers et les partenaires de la CMR peuvent déposer les courriers et les dossiers à distance en contrepartie d'un accusé de réception électronique.

Par ailleurs, la CMR invite les administrations partenaires à utiliser la plateforme e-retraite CMR dédiée à la gestion dématérialisée des dossiers de retraite.